

SIGOYER

Hautes-Alpes

**BULLETIN
MUNICIPAL
n° 22**

JUILLET 2006

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	P 3
AU FIL DES RÉUNIONS	P 4
PARLONS FINANCES	P 8
COMMUNIQUER.....	P 12
EAU POTABLE	P 16
LE POINT SUR L'ASSAINISSEMENT	P 20
SITE INTERNET.....	P 23
LE COIN DES ASSOCIATIONS.....	P 26
LE COIN DE L'ÉCOLE.....	P 33
VOUS AVEZ LA PAROLE.....	P 45
ETAT CIVIL.....	P 53
PAGE PRATIQUE.....	P 54

Rédacteur en chef : Alain Bonnardel.
Équipe de Rédaction : Alain Bonnardel, Virginie Couviller, Bernard Ducourant, Vincent Fernandez, Agnès Gabanou, Éric Gerbaud et Jacques Michalinoff.
Montage : Éric Gerbaud
Reproduction et assemblage : *IDENTIQUE*, 2bis rue de la charité à GAP, 04.92.52.60.45

LE MOT DU MAIRE ...

Les élus et le bureau d'études travaillent sur le projet d'aménagement et de développement durable pour l'élaboration du PLU (plan local d'urbanisme).

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les objectifs proposés :

1- Maintenir, voire renforcer l'identité de Sigoyer

Ce qui fait le charme de Sigoyer, c'est surtout sa culture rurale, c'est à dire la combinaison de ses grands espaces agricoles, de la transmission d'un savoir d'une génération à l'autre, d'un cadre naturel encore préservé et d'un équilibre villageois.

2- Favoriser un développement équilibré et maîtrisé

Afin de maintenir son identité, il est indispensable de rechercher l'équilibre et la maîtrise du développement.

3- protéger et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles

Sigoyer bénéficie d'un emplacement remarquable, au pied de Céüse, internationalement connu pour sa falaise (escalade). Il s'agit d'abord de protéger ces espaces naturels et agricoles qui en font toute la richesse et de les mettre en valeur de façon plus qualitative que quantitative.

Cette phase de concertation, après la réunion publique du 14 mars 2006, se poursuivra avec une deuxième réunion publique à l'automne 2006.

Les travaux d'aménagement de la traverse du village sont terminés.

Les objectifs étaient de :

- § Mettre en conformité les différents réseaux (pluvial, assainissement et eau potable)
- § Améliorer l'esthétique de la traverse en requalifiant les espaces
- § Améliorer la sécurité.

La traverse du village comprend trois points sensibles : niveau boulangerie, niveau accès à la place, niveau salle des deux Céüse. Un arrêté municipal établit

**une zone 30 sur l'ensemble de la traverse :
la priorité est accordée aux piétons.**

Je demande à tous nos concitoyens de respecter les règles élémentaires de civisme: respect de la limitation de vitesse, respect du stationnement sur les emplacements réservés, respect des trottoirs qui sont destinés à la circulation piétonne et non pas au stationnement des véhicules.

Je vous souhaite un bel été.

Alain BONNARDEL

AU FIL DES REUNIONS ...

Réunion du 5 janvier 2006

Demandes de subvention :

? Demande de financement auprès de la région (Fonds Régional de Solidarité Locale) pour la création d'un espace cinéraire ; cet espace serait aménagé au centre du cimetière sur 10 m2 environ, il comprendrait un jardin du souvenir et un columbarium évolutif. Coût du projet : 22 622 € HT (subvention demandée 65 % soit 14 704 €).

? Demande d'un financement complémentaire auprès de la région de 25 396 € pour le projet de réhabilitation de la maison de la station.

Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Projet de neige de culture de la station de Gap-Céüse :

? Considérant les risques potentiels liés au pompage par rapport à la disponibilité des ressources en eau du massif, les risques de pollution notamment à l'intérieur des périmètres de captages, les risques potentiels liés à la méconnaissance des débits et le risque environnemental, la commune demande que toutes les études d'impact soient mises en œuvre pour garantir la potabilité et la disponibilité de l'eau propre à la consommation humaine, la protection du milieu naturel et de l'agriculture. La délibération sera envoyée au Préfet des Hautes Alpes et au Président du Conseil Général, les communes riveraines seront associées à la réflexion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Maison Ligozat :

? La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à Serge Duc, architecte.

Réunion du 1er février 2006

PLU : orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) :

En présence de M. Estangin et de Mlle Cazettes du bureau d'étude FE

? M. Estangin rappelle au conseil municipal les principales étapes pour l'élaboration d'un PLU ; **l'élément central en est le Projet d'aménagement et de développement durable qui permet d'avoir une réflexion sur le développement de la commune** à l'horizon 2020 ; ce sont ces objectifs qui serviront à déterminer le zonage et le règlement.

AU FIL DES REUNIONS ...

? M. Estrangin expose ensuite les points-clés du diagnostic : Sigoyer est une commune rurale montagnarde aux portes de Gap qui a su, tout au long de ces dernières années, conserver sa culture rurale tout en se développant. Le développement de la commune doit être modéré et contrôlé dans un environnement protégé afin que la transmission de cette culture puisse se perpétuer.

? Suite à ce constat, M. Estrangin fait état des objectifs retenus en commission de travail :

????????????Maintenir, voire renforcer l'identité de Sigoyer ;

????????????Favoriser un développement équilibré et maîtrisé ;

????????????Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles.

? M. Estrangin présente ensuite la feuille des objectifs chiffrés envisagés d'ici à 2020 :

????????????En matière de population : + 200 habitants (646 habitants en 2005, 850 en 2020)

????????????En matière de logements : + 100 logements supplémentaires en résidences principales (une vingtaine dans le bâti existant, 80 logements à créer sur des terrains non construits ou à densifier)

????????????En matière de terrains constructibles : 6 à 10 hectares de terrains urbanisables

????????????En matière d'activités : 1 hectare supplémentaire

Après un large débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité les orientations du projet d'aménagement et de développement durable.

Tarifs de location de la salle des deux Céüze :

? Pour les personnes extérieures à Sigoyer : 200 €

? Pour les personnes domiciliées à Sigoyer : 75 € (inchangé)

? Gratuit pour les associations locales.

Réunion du 27 mars 2006

Présentation et approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2005 :

Tous les comptes ont été approuvés à l'unanimité (voir rubrique « Parlons finances... »).

Vote des taux des impôts directs, des nouvelles tarifications et des subventions 2006 :

? Vote des 4 taxes : pas d'augmentation des taux, adopté à l'unanimité

? Vote des subventions aux associations locales : adopté à l'unanimité

AU FIL DES REUNIONS ...

Associations	Subvention 2005	Proposition 2006
Planète Mômes	500 €	550 €
Anciens Combattants	250 €	300 €
Club Informatique	500 €	500 €
Foyer d'animation	1 000 €	1 050 €
Club du 3 ^{ème} âge	500 €	500 €
Sauvegarde du patrimoine	300 €	300 €
Les 4 sans cou	-	300 €
ADMR	620 €	500 €
Total	3 670 €	4 000 €

? Pâturages communaux : les pâturages communaux seront affermés au prix de 7,5 € l'hectare en onze lots et ce pour une durée de 5 ans. Adopté à l'unanimité.

Vote des budgets :

? Les budgets 2006 sont votés à l'unanimité (voir rubrique "Parlons finances"...).

Mise en conformité des périmètres de protection des captages :

? Le Maire rappelle que la CCTB a décidé de confier à la société EDACERE le soin de constituer le dossier administratif et technique concernant la protection des ressources en eau potable de la commune de Sigoyer. Le Maire propose que ce dossier soit soumis à enquête publique, qu'une enquête parcellaire soit menée simultanément et demande tous pouvoirs pour entreprendre les démarches et signer tous documents pour rendre opérationnelle la mise en place des périmètres de protection des sources. Accepté à l'unanimité.

Réunion du 23 mai 2006

Maison Ligozat :

? Compte tenu du montant des travaux revus à la hausse (nouveau montant 159610 € HT), un complément de subvention sera sollicité auprès du Conseil Régional.

Maison des Associations :

? Le Maire rappelle que la réalisation est confiée à la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette (Maîtrise d'oeuvre déléguée). Le dossier de consultation des entreprises devrait être réalisé pour fin juillet, avec une consultation en septembre 2006.

AU FIL DES REUNIONS ...

Pâturages communaux :

- ? Toutes les parcelles ont trouvé preneur, les adjudicataires ont signé les baux ruraux, le conseil municipal approuve la passation des baux et autorise le Maire à signer les contrats.

Maison de la station :

- ? Début des travaux prévu en juillet 2006.

Traverse du village :

- ? Les travaux sont terminés, la réception des travaux est prévue le 30 juin 2006.

Réunion du 20 juin 2006

Assainissement collectif :

- ? Les travaux ont repris sur le quartier des Vincent et de la Condamine, ils se poursuivront avec la réalisation de la future station d'épuration. Sur le quartier des Guérins, les travaux commenceront à l'automne 2006.

Abri-voyageurs :

- ? Pour le confort des lycéens et collégiens qui prennent le car, un abri-voyageurs sera réalisé à l'entrée du village (côté est). Il sera construit par "Les Environneurs" et financé par le Département.

Protection des ressources en eau potable de la commune :

- ? Le Maire rappelle la chronologie des événements concernant le projet de neige de culture de la station de Gap-Céüse. Il propose au conseil municipal de prendre une délibération complémentaire pour demander à monsieur le Préfet des Hautes-Alpes de réaliser une étude hydrogéologique sur l'ensemble du massif de Céüse et de requalifier le projet afin qu'une procédure d'enquête publique soit faite. Délibération adoptée à l'unanimité.

PARLONS FINANCES ...

Le compte administratif 2005

DE LA COMMUNE :

Section fonctionnement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caract. général	63 667,00 €	Ventes de produits	11 561,00 €
charges de personnel	95 736,00 €	Impôts et taxes	113 443,00 €
Charges de gestion courante	60 134,00 €	Dotations, subventions	172 065,00 €
Charges financières et except.	5 656,00 €	Autres produits	49 189,00 €
Total dépenses	225 193,00 €	Total Recettes	346 258,00 €
Excédent de l'exercice	121 065,00 €		

On constate une stabilité des dépenses (+ 0,5 % de hausse) et des recettes en légère progression (+ 8 %) entre 2004 et 2005.

Section investissement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Rembours. des emprunts	33 682,00 €	Subventions d'équipement	95 161,00 €
Acquisitions diverses	1 606,00 €	F.C.T.V.A. et divers	21 832,00 €
Voirie	2 174,00 €	Excédent de fonct. Capitalisé	96 518,00 €
Programme Traverse du village	317 700,00 €	Excédent antérieur reporté	124 357,00 €
Programme Presbytère	15 135,00 €		
Programme Vière	1 798,00 €		
Dépressage Céüzette	17 940,00 €		
Total dépenses	390 035,00 €	Total recettes	337 868,00 €
		Déficit de clôture	52 167,00 €

Le programme « traverse du village » représente près de 80 % des dépenses de l'exercice; compte tenu de l'excédent de fonctionnement 2003 capitalisé et des excédents antérieurs d'investissement reportés, l'année 2005 se clôture sur un déficit de 52 167 euros.

PARLONS FINANCES ...

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Section fonctionnement

En 2005, la commune a réalisé 47 997 euros de recettes pour 28 242 euros de dépenses, l'année 2005 se clôture sur un excédent de 19 755 euros.

Section d'investissement

6 251 euros de dépenses pour 30 910 euros de recettes sur l'année. Compte tenu des excédents antérieurs reportés qui s'élèvent à 151 437 euros, l'excédent de clôture s'élève à 176 096 euros en investissement.



Orientations budgétaires 2006

DE LA COMMUNE :

Pour 2006, le budget de la commune s'équilibre sur un total de 1 350 264 euros en recettes et dépenses.

> Pour les dépenses de fonctionnement: 329 308 euros

> Pour les dépenses d'investissement: 1 020 956 euros.

La pression fiscale pour 2006

Aucune augmentation des taxes communales pour 2006, ce qui donne en recettes attendues :

	Taux votés	Recettes fiscales attendues
Taxe d'habitation	6,92 %	39 098 €
Foncier bâti	12,61 %	46 544 €
Foncier non bâti	72,52 %	17 187 €
Taxe professionnelle	4,64 %	10 264 €
	Total	113 093 €

PARLONS FINANCES ...

Quels investissements pour 2006 ?

Programmes	Montant des travaux (prévisions)	Financements	Remarques
Traverse du village	270 080 euros	Subventions : 263 000 euros Autofinancement : 7 080 euros	fin des travaux en 2006
Maison des associations	280 000 euros	Participation commune versée à la CCTB : 110 880 euros (emprunt prévu 110 000 euros)	Maîtrise d'ouvrage CCTB
Maison de la station	91 000 euros	Subventions : 35 396 euros Emprunt : 55 000 euros Autofinancement : 604 euros	Début des travaux été 2006
Maison Ligozat	190 900 euros	Subventions : 40 565 euros Emprunt : 150 000 euros Autofinancement : 305 euros	Début des travaux automne 2006
Acquisitions foncières	126 000 euros	Subventions : 27 500 euros Emprunt : 87 000 euros Autofinancement : 11 500 euros	Programmes concernés : lotissement d'artisans et logements pour personnes âgées.
Travaux Vière	104 500 euros	Subventions : 3 600 euros Participation assoc. : 4 200 euros Autofinancement : 7 800 euros	
Subventions attendues : maison de la station : 25396 €			
maison Ligozat : 82094 €			

Nouveaux prix des concessions

	Ancien prix (inchangé depuis 1982)	Nouveau prix
Concession (2,5m X 1,25m)	762,25 €	1 000 €
Concession (2,5m X 2,5m)	1 524,49 €	2 000 €

PARLONS FINANCES ...

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Pour 2006, le budget eau et assainissement s'équilibre sur un total de recettes et dépenses de 273 012 euros (67 254 euros en exploitation et 205 773 euros en investissement).

Tarifs 2006 AEP et Assainissement

	Tarifs 2006
<u>Tarif eau potable</u>	
Partie fixe	
✂✂Abonnement	
✂✂Abonnement type 1 *	40
✂✂Abonnement type 2 *	75
✂✂Abonnement type 3 *	105
* En fonction des caractéristiques du réseau	
Partie variable	
M3 Eau total	0,6
Dont :	
✂✂Service de l'eau (par M3)	0,453
✂✂Redevance Agence de bassin	0,031
✂✂Redevance Pollution	0,10
✂✂Redevance source ONF	0,016
<u>Tarif assainissement</u>	
Partie fixe	
✂✂Abonnement	40
Partie variable	
✂✂Par M3 d'eau consommé	0,40

Quels investissements pour 2006 ?

Sont prévus :

✂✂ La mise en place de l'assainissement collectif sur la zone du village et sur le quartier des Guérins.

✂✂ Des travaux sur réseau AEP (travaux de renforcement, construction de réservoirs ...) : montant estimatif des travaux : 452 000 euros TTC.

Pour ces deux programmes la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la CCTB.

COMMUNIQUER ...

Ferme relais des Céüze - Col des Guérins

Le contrat crédit-bail entre la commune de Sigoyer et Pierre BUSIN, agriculteur, a été signé le 30 janvier 2006 en l'étude de Maître LOPEZ, notaire à Tallard.

Bilan financier :

Budget ferme relais	Financements (en euros)
236 612 € HT	Subvention département 40 200
	Subvention région95 000
	Emprunt sur 15 ans.....101 412

Redevance annuelle du preneur de 8 951.25 € HT payable le 1^{er} janvier de chaque année. Au terme des 15 années, le bien deviendra la propriété de M. Busin (bâtiment d'exploitation et terrain de 2000 m²). L'opération est gérée par un budget annexe (budget ferme communale) pour le remboursement de l'emprunt et la collecte du loyer.

Investissement de M.Busin :

Le coût des travaux aménagement de la fromagerie, de la salle de vente, de la salle d'accueil à la charge du preneur est estimé à 80 000 € net, valeur reconnue contradictoirement dans le crédit bail.

COMMUNIQUER ...

Dispositif canicule

✍✍ Dispositif pour prévenir les conséquences d'une canicule en 2006 :

Un registre d'inscription est ouvert en mairie dans lequel le maire recueillera les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en font la demande.

La démarche d'inscription est volontaire et la déclaration facultative.



Rallyes

✍✍ **23^{ème} Rallye du GAP Racing** : Dimanche 20 août 2006

Épreuve chronométrée Commune de Sigoyer

✍ Organisateurs : Auto sport Alpes Durance (✍ 04.92.45.46.90)

Jean-Pierre ROCHE le Chêne 05130 TALLARD (✍ 04.92.54.18.85)

✍✍ **10^{ème} Rallye touristique** Jean BEHRA historique : du 15 au 17 septembre 2006

✍ Organisateurs : Auto mobile club de Nice (✍ 04.93.87.18.17)



Inauguration ADSL à Sigoyer

Rendez-vous Mardi 18 juillet 2006

à partir de 16 heures

salle des deux Céüze

16-18 h démonstration, information sur les services haut débit

18 heures inauguration

Un pot sera offert à l'issue de la manifestation

COMMUNIQUER ...

CEREMONIE du 8 MAI 2006

Discours de Michel MEUNIER, Adjoint-au-Maire

Mesdames, Messieurs, Mes Chers enfants,

Au moment où il m'appartient de m'exprimer au nom de notre Maire, Alain BONNARDEL, dont je vous prie de bien vouloir excuser l'absence, je tenais à vous remercier d'être venus aussi nombreux malgré la pluie battante pour honorer tous ceux qui ont combattu et souffert de toutes les guerres.

Je tiens aussi à remercier l'Amicale des Anciens Combattants et leur Président pour leur dynamisme et leur forte implication dans la préservation du devoir de mémoire.

Je n'oublie pas non plus les enfants et leur professeur, toujours aussi fidèles et à qui un jour viendra où ils auront la noble charge de perpétuer aussi le devoir de mémoire.

Première de nos cérémonies officielles de l'année, la journée du 8 mai doit être pour nous celle du souvenir, du respect et de la reconnaissance.

Le souvenir :

Nous n'avons pas le droit d'oublier ces 40 millions d'hommes et de femmes morts à travers le monde. Nous n'avons pas le droit d'oublier l'horreur des chambres de tortures nazies de leurs camps de concentration et d'extermination. Nous devons nous souvenir de ce que représentèrent de souffrances et de sacrifices ces cinq années de guerre à laquelle mit fin l'armistice du 8 mai 1945. Nous avons un devoir de mémoire qui ne doit pas s'estomper avec le temps et l'inéluctable disparition de tous ceux qui peuvent témoigner : combattants, déportés, résistants, PG, astreints au STO et simple citoyen victime de la guerre.

Le Respect :

Le respect, nous le devons à tous ceux qui se sont battus pour qu'aujourd'hui nous vivions librement. Sans leur courage la France n'aurait jamais relevé la tête.

La Reconnaissance :

Enfin, cette journée doit aussi être celle de la reconnaissance que nous devons à tous nos combattants d'alors et plus particulièrement à ceux de l'ombre, qui, dès le premier jour, s'opposèrent à l'envahisseur nazi.

COMMUNIQUER ...

Je voudrais seulement rapporter ici l'hommage que Geneviève Anthonioz-de-Gaulle, grande résistante aujourd'hui disparue, rend au monde rural de l'époque.

Elle écrit dans ses mémoires : « ... Dans le train qui nous emmenait en déportation se trouvaient deux paysannes arrêtées pour avoir ravitaillé le maquis installé dans leur région. Ces femmes ignoraient tout de l'idéologie nazie. Ce qu'elles refusaient, c'était l'occupant et ses méthodes. Tout le monde ne pouvait s'engager, plonger dans la clandestinité, mener la lutte armée. Mais sans l'aide de gens comme ces deux femmes, la Résistance n'aurait pas été possible. ».

Geneviève Anthonioz-de-Gaulle donne un autre exemple : « Un parachutiste allié tombe dans un champ et se blesse. Que fait le paysan qui se trouve dans le champ ? Il a le choix. Soit il le dénonce, soit il lui porte secours. Il n'hésite pas et entre dans le cycle. Il appelle son fils pour qu'il l'aide à transporter le blessé chez le médecin, qui lui aussi a choisi son camp. La chaîne continue, la solidarité fonctionne malgré le danger. Quand l'homme est guéri, on cherche comment le rapatrier en Angleterre. Là commence l'action de la Résistance dite organisée avec ces réseaux et filières. »

Je vous ai cité ce témoignage d'une grande Dame Résistante parce que je dis que tous ces gens, souvent restés anonymes, ont agi à leur manière, simplement, humblement, mais efficacement et avec patriotisme, souvent au péril de leur vie. Ce sont aussi des patriotes résistants de l'ombre à leur manière, à qui nous devons une profonde reconnaissance. N'oublions pas que Sigoyer peut être fière de tous ceux qui ont ainsi participé au combat de l'ombre et qui cependant n'ont pas reçu de décoration ou de reconnaissance officielle de la nation. Notre devoir est aussi de les honorer. Céas, La Petite Cèuze et la grotte des Maquisards sont là pour nous le rappeler.

Nous devons aussi notre reconnaissance aux alliés qui n'hésitèrent pas à venir nous secourir en sacrifiant des milliers de leurs jeunes dans l'enfer des plages du débarquement.

Au lendemain du 8 mai, chacun aspirait à une paix durable. Cela ne pouvait se réaliser qu'en développant l'amitié et la fraternité entre les peuples, en un mot, en construisant jour après jour l'Europe. Je reste convaincu que nous pouvons consolider la paix sur le socle des libertés en développant l'Europe des peuples unis. Nous sommes une grande nation avec des identités culturelles régionales fortes, faisons de même avec l'Europe. Mettons tous nos espoirs dans notre jeunesse et cessons de douter d'elle, il n'y a plus de temps à perdre pour construire l'avenir et cessons nos querelles internes et privilégions les valeurs fondamentales, de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité .

Que vive la France !

EAU POTABLE

Une réflexion est engagée à différents niveaux concernant la ressource en eau potable.

Amélioration de la desserte en eau potable :

Augmenter la capacité de stockage avec la construction d'un réservoir de 100 m³ au quartier « *surville* » ;

Possibilité d'alimenter le quartier des *coqs sud*, le *chef-lieu* et *Saint Laurent* à partir du réservoir «*surville*» en cas de défaillance de l'antenne «*surville-auriols-chef-lieu* » ou en période d'entretien des ouvrages de cette antenne.

Renforcement de la sécurité d'alimentation du chef-lieu à partir du quartier « *au-delà le pont* ».

Mise en place de regards équipés d'une manchette permettant d'optimiser les recherches de fuites par la pose d'un compteur divisionnaire.

Mise en place d'un stabilisateur de pression aval pour le quartier «*dessous le serre*».

Elimination de pertes d'eau au trop plein des réservoirs « *villard et boirons* » par pose d'un robinet flotteur.

Réalisation d'une surverse au réservoir « *casot* » et alimentation du réservoir « *Auriols* »

Alimentation à partir du pompage « *foureyssasse* » (sous réserve d'obtention des autorisations d'exploitation).

Montant des travaux TTC : 452 000€

Protection et autorisation des captages d'eau :

Le dossier d'enquête publique et parcellaire concerne les sources *mère de l'Aygue Ubac-prablandier-les roses*.

Conformément à la législation en vigueur, une déclaration d'utilité publique (DUP) est demandée pour autoriser le prélèvement de l'eau recueillie aux différents captages, et pour permettre l'établissement des périmètres de protection respectifs autour des points de captages.

Trois périmètres de protection sont définis autour du captage :

- Le périmètre de protection immédiat (qui englobe tous les ouvrages de captages), il doit être la propriété de la collectivité
- Le périmètre de protection rapproché à l'intérieur duquel sont interdites ou réglementées toutes activités
- Le périmètre de protection éloigné à l'intérieur duquel peuvent être réglementées les activités.

Evaluation économique 230 000 € HT

EAU POTABLE

Le financement de ce projet est assuré par l'Agence de l'eau, le département et la Commune.

Ce dossier est consultable en mairie.

Recherche de nouvelles ressources

Melle Perrot, hydrogéologue du bureau Thétys, travaille sur la commune de Sigoyer pour une mission qui consiste à réaliser :

- ???? Une synthèse de données techniques existantes et concernant les sources étudiées, leur contexte et les caractéristiques de leur émergence
- ???? Une compilation des données brutes transmises par la commune et concernant par exemple les débits mesurés à chaque période d'intervention et les caractéristiques physico-chimiques et bactériologiques des eaux en chaque point d'émergence.
- ???? Une étude géologique et hydrogéologique à partir des relevés de surface (affleurements, points d'eau, etc...) au droit des différents points de captages et sources existants sur la zone d'étude
- ???? Une analyse géologique et hydrogéologique générale du territoire communal destinée à proposer des cibles de recherche d'eau particulières qui pourraient éventuellement faire l'objet d'une démarche de captage.
- ???? Une étude de détail de deux secteurs cibles choisis en accord avec la commune, avec la mise en œuvre d'une prospection géophysique (sondages sismique réfraction et géo-électriques) nécessaire à l'établissement d'une image géologique du sous-sol et au choix du mode de captage

L'ensemble de ces travaux fera l'objet d'un rapport complet et détaillé avec les résultats des reconnaissances, des mesures et la synthèse de l'ensemble de documents analysés.

L'ensemble de la démarche consiste ici à mettre à la disposition de la commune des résultats qui permettront de disposer d'un outil d'aide à la décision quant à la politique à tenir et aux choix techniques à opérer dans l'avenir pour l'alimentation en eau potable du réseau de distribution communal.

EAU POTABLE

~~2.2~~ Eau potable et neige de culture à la station de Céüse :

La municipalité s'est inquiétée des conséquences éventuelles d'un pompage qui pourrait affecter les ressources en eau potable de la commune de Sigoyer.

1. **5 janvier 2006** délibération de la commune de Sigoyer (document annexé)
2. **18 janvier 2006** réunion en mairie de Sigoyer (Délégué SIVU Gap Céüse, bureau d'études, conseil général, mairies de Pelleautier et Sigoyer)
3. **14 avril 2006** réunion en mairie de Sigoyer (bureau d'études, conseil général, mairies de Pelleautier et Sigoyer).
4. **12 juin 2006** Rencontre du Maire de Sigoyer / Monsieur Le Préfet des Hautes-Alpes pour faire part de nos inquiétudes
5. **14 juin 2006** rencontre à la DDAF avec les services de l'état (pôle de l'eau)
6. **20 juin 2006** Délibération du conseil municipal (document annexé)

La municipalité de Sigoyer peut comprendre la volonté des élus de Manteyer de vouloir créer une installation de neige de culture afin de pérenniser l'activité économique de la station et les emplois induits.

Notre seul but dans ces actions est d'obtenir l'assurance que ces prélèvements n'affecteront pas notre approvisionnement en eau potable.

Le Maire
Alain Bonnardel

(courriers et comptes-rendus sont consultables en mairie)

EAU POTABLE

INFORMATIONS SUR LA QUALITE DE L'EAU DU RESEAU PUBLIC EN APPLICATION DE L'ARRETE DU 10 JUILLET 1996



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Document destiné
aux consommateurs

à

SIGOYER



BILAN DE L'ANNEE 2005

Exploitation et origine de l'eau

La Commune gère le service
de distribution d'eau potable.

L'ensemble des hameaux et
le chef-lieu sont alimentés
par plusieurs captages
d'eau de source.

Les différents réseaux de distribution

Réseau 1 : Chef-lieu
Réseau 2 : Au-delà du Pont
Réseau 3 : Les Parots

REÇU LE.

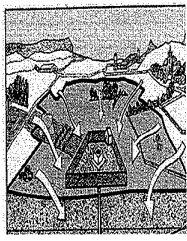
5 - MAI 2006

Mairie de SIGOYER

Qualité de l'eau distribuée

Protection des captages

Quatre ressources font
l'objet de la procédure
administrative de
protection des captages
d'eau potable, une est en
cours et pour trois autres,
la procédure n'a pas
encore été engagée.



Bactériologie : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux

Réseau 1 : 80% d'analyses conformes
Réseau 2 : 100% d'analyses conformes
Réseau 3 : 100% d'analyses conformes

Dureté : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau 1 : eau calcaire - Le titre hydrotimétrique (TH) est de 19,8 degrés français (°F).
Réseau 2 : eau calcaire - Le titre hydrotimétrique (TH) est de 25,5 degrés français (°F).
Réseau 3 : eau très calcaire - Le titre hydrotimétrique (TH) est de 43 degrés français (°F).

Nitrates : Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La norme réglementaire est 50 mg/l.

La teneur en nitrates des réseaux publics a toujours été conforme vis à vis de la norme.
Minimum : 0,20 mg/l - Maximum : 6,70 mg/l

LE POINT SUR L'ASSAINISSEMENT

Comme vous avez pu le constater, les travaux d'assainissement collectif ont été repris par l'entreprise ABRACHY pour le secteur des « Vincents » et de « la Condamine ».

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne temporaire que ces travaux pourraient provoquer à cette période de l'année qui nous semble néanmoins très favorable compte tenu de l'état des sols et des parcelles cultivées. Cependant, nous attirons votre attention sur le fait que dans quelques cas, l'accès à votre propriété pourrait être temporairement gênée par ces travaux, notamment pour la circulation des véhicules. Nous avons demandé à l'entreprise de prendre toutes les dispositions nécessaires pour limiter cette gêne au minimum.

Le tracé des collecteurs a subi de profondes modifications par rapport au projet initial. Ce tracé tient compte des autorisations de passage accordées par les riverains et de l'exigence de la Communauté de Communes, maître d'œuvre délégué, qui demande que les collecteurs passent essentiellement sur le domaine public, excepté quand le passage sur le domaine privé n'offre pas d'autres solutions techniques, notamment pour faciliter l'écoulement gravitaire.

En conséquence, les boîtes de branchement individuelles qui marquent la limite entre le réseau public et le privé, sont obligatoirement implantées à la limite des propriétés. Une amorce d'environ 1m en tuyau de diamètre 160, doit permettre d'effectuer ce raccordement sans toucher à la boîte. Chaque propriétaire devra assurer le raccordement à sa boîte de branchement à ses frais et conformément aux prescriptions techniques en usage. Ces raccordements ne pourront être fonctionnels que lorsque la station d'épuration (STEP) sera mise en service, au mieux, à l'automne prochain. Nous vous préviendrons en temps utile. Les entreprises ABRACHY et EPUR NATURE devraient démarrer les travaux de cette station en juillet. Pour ce qui concerne les « Guérins », les travaux concernant la station et les collecteurs devraient être entrepris à l'automne.

Pour répondre aux nombreuses questions qui nous sont posées sur l'assainissement collectif et autonome (non-collectif), il nous semble utile de rappeler quelques informations essentielles.

I .- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1°/ l'obligation de raccordement au réseau d'assainissement :

L'article L-33 du Code de la santé publique en fixe les règles générales. Les immeubles dont le raccordement est possible sont tenus de se raccorder au réseau collectif. Sans délai pour les immeubles neufs et ceux déjà raccordés à un réseau collectif quand celui-ci n'est plus conforme. Les autres constructions ont un délai de deux ans pour se raccorder mais doivent cependant s'acquitter de la redevance d'assainissement. A noter que si les particuliers ont une obligation de raccordement à l'égout, il n'en va pas de même des établissements industriels, commerciaux, artisanaux ou agricoles : préalablement à tout rejet dans le réseau, ceux-ci doivent traiter leurs effluents afin de ne pas altérer le fonctionnement de la station et obtenir une autorisation de la commune. La vidange des piscines dans le réseau est également interdite car les eaux traitées peuvent détruire les plantes filtrantes de la station d'épuration.

LE POINT SUR L'ASSAINISSEMENT

2° / Les coûts pour les usagers des constructions existantes

- a) Lors de la construction d'un nouvel égout, la Commune n'a pas obligation de construire les parties de branchement situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche du domaine public. D'une façon générale ces travaux sont à la charge des propriétaires et doivent être exécutés par la Commune ou une entreprise agréée par elle. La Commune est autorisée à se faire rembourser tout ou partie des dépenses de ces travaux par les propriétaires, diminuées des subvention et majorées de 10% de frais généraux. Il est toléré de fixer forfaitairement le remboursement dû pour tous les branchements. Ce remboursement est dû par le propriétaire de l'immeuble et non pas par l'abonné. Cependant, compte tenu de la situation particulière de la réalisation de l'assainissement collectif au « Village » et aux « Guérins », le Conseil Municipal, sur proposition du Maire a adopté le principe de la gratuité du raccordement pour les immeubles existants à la réalisation de l'assainissement. Cette faveur sera supportée par le budget de l'assainissement.
- b) *L'exécution de la partie privée des travaux* : tous les ouvrages nécessaires pour amener les eaux à la partie publique du branchement (regard), sont à la charge des propriétaires(art L35-1 du Code de la Santé Publique). De plus, la Commune doit contrôler la conformité des installations.
- c) *La mise hors service des installations existantes* : dès l'établissement du branchement, les fosses et autres installations sont mises hors état de servir ou de créer des nuisances (neutralisation des fosses septiques), par les soins et aux frais des propriétaires (art 35-2 du CSP).
- d) *Les astreintes* : tant que le propriétaire ne se s'est pas conformé à ses obligations (raccordement, neutralisation des fosses ou installations non conformes) il est astreint au paiement de la redevance d'assainissement.

3° / Les constructions réalisées postérieurement au réseau d'assainissement.

Contrairement aux maisons existantes qui bénéficient à titre exceptionnel de la gratuité du raccordement, les constructions réalisées postérieurement à la mise en service de l'assainissement collectif sont obligatoirement soumises au paiement des frais de raccordement sur la partie publique des branchements. Cette participation appelée Participation au Raccordement à l'Egout (PRE) a été adoptée par le Conseil Municipal, elle représente 80% du coût moyen de l'installation d'une fosse septique elle est forfaitaire et s'élève à 2500 €, elle est payable au moment du raccordement. Aucune exonération n'est possible. A titre de comparaison les communes de la CCTB l'ont parfois fixée à des taux beaucoup plus élevés, pouvant atteindre 3800 € .

4° / La redevance d'assainissement collectif.

La redevance adoptée par le Conseil Municipal repose sur une tarification de type binôme comme le prix de l'eau potable. Elle comprend :

- ? une **part fixe** appelée « **abonnement** », destinée à couvrir les charges fixes du service de l'assainissement collectif.
- ? Une **part variable** appelée « **assainissement** » assise sur le volume d'eau distribuée par le service d'eau potable à l'abonné. Lorsque l'abonné s'alimente en eau totalement ou partiellement à une source autre que le service d'eau potable, une procédure particulière est mise en œuvre (art R 372-10 du code des Collectivités Territoriales) pour fixer le montant de la partie variable de la redevance d'assainissement (cf. art 16 Règlement d'assainissement collectif)

LE POINT SUR L'ASSAINISSEMENT

Le recouvrement des redevances eau potable et assainissement **intervient simultanément avec la facture annuelle de la consommation d'eau**. Elle est faite au nom du titulaire de l'abonnement. Un dispositif de majoration de la redevance pour non-paiement peut-être activé : 3 mois après la facturation, une mise en demeure peut intervenir. Quinze jours après son émission, la redevance est majorée de 25% (art R372-16 CC)

5°) Les eaux pluviales.

Aucune obligation réglementaire n'est faite aux communes en matière de création de réseau d'eaux pluviales, si ce n'est que l'interdiction de les collecter dans le réseau d'assainissement collectif. Par contre les particuliers doivent prendre toutes dispositions pour « étaler » ces eaux sur leur propriété et en favoriser l'infiltration. Cependant la Commune de Sigoyer a jugé utile de collecter les eaux de la traverse du « Village » compte-tenu de l'existence d'un réseau existant et de la densification de l'habitat. Bien que ce service obéit aux mêmes règles financières que l'assainissement, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, a adopté sa gratuité tant pour le branchement que pour l'entretien. A charge pour les riverains d'amener les eaux pluviales au collecteur spécifique. Aucun déversement d'eaux pluviales n'est autorisé sur le domaine public.

II - ASSAINISSEMENT AUTONOME

1°) Cas des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Le zonage d'assainissement définit les secteurs par leur type d'assainissement, pour les constructions situées en zone d'assainissement non collectif, les propriétaires sont tenus d'assurer le traitement des eaux usées par fosses septiques toutes eaux et par un épandage souterrain ou sur terre pour le cas des terrains imperméables.

La loi sur l'eau transfère aux communes un contrôle périodique des installations. Les quatorze communes de la Communauté de Communes (CCTB) ne disposant pas des compétences humaines et techniques pour assurer cette mission, ont décidé de la déléguer à la CCTB. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place par la CCTB depuis le 1^{er} janvier 2006.

Devant l'ampleur de la tâche qui attend le SPANC intercommunal, il a été convenu que la mission du service sera prioritairement consacrée au conseil et au contrôle des installations neuves. Pour les installations existantes, le SPANC pourra apporter son aide et son conseil dans le diagnostic et la mise en conformité. Le Conseil Général des Hautes-Alpes a aussi mis en place un « Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Non Collectif » (S.A.T.A.A., téléphone 04 92 40 38 00). Le SATAA a édité un Guide Technique de l'assainissement non collectif et le Conseil Général peut subventionner les réhabilitations des installations existantes dans la limite de 30% du montant des travaux à réaliser et avec un plafond de 900 €.

2°) L'accès à la propriété privée.

Les agents du service d'assainissement ont accès aux propriétés privées pour assurer :

- ? le contrôle de la conformité de la partie privée des branchements;
- ? Le contrôle des installations d'assainissement non collectif en cas de non raccordement;
- ? L'exécution d'office de la mise en conformité ou de la mise hors état des raccordements en cas de non conformité (art. L35-2 du Code de la santé Publique).

En espérant que ces quelques lignes apporteront les réponses aux questions que vous pouvez vous poser, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Michel MEUNIER
adj-maire.sigoyer@orange.fr

LE SITE INTERNET

Après quelques années « d'hibernation », le site Internet de la mairie renaît sous de nouvelles couleurs, mais toujours avec la même adresse www.mairie.sigoyer.com et avec les même buts:

- ✍ Informer la population de Sigoyer sur la vie de la commune (PV des conseils municipaux, programme des associations, les Dossiers sur les Projets de la commune, etc....) et les évènements qui rythment sa vie quotidienne (les Nouvelles ou News, les albums photos..)
- ✍ Valoriser notre commune auprès des gens qui n'ont pas la chance d'y habiter (outil de promotion du village) grâce à des rubriques sur le tourisme, la vie associative, les commerces, ...
- ✍ Echanger sur des sujets divers grâce au Forum

Cet outil viendra compléter efficacement les bulletins municipaux grâce à ses possibilités interactives (forum), la rapidité de publication de l'information (quasi-temps réel) et son évolutivité (changer l'aspect des pages, rajouter des images, de la vidéo, du son).

Page d'accueil:

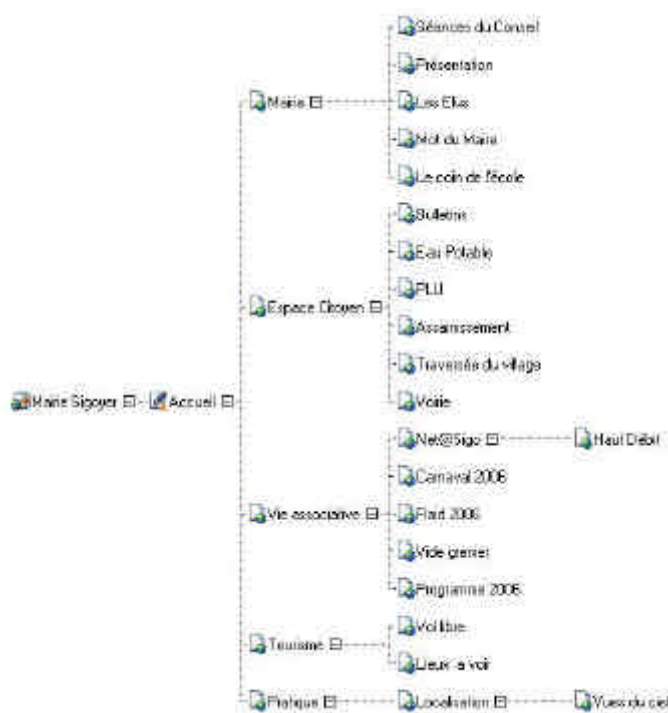


LE SITE INTERNET

C'est également un moyen d'archivage: les bulletins municipaux, les PV du conseil, les dossiers sur les projets de la commune et autres documents sont consultables voire téléchargeables à distance à partir de n'importe quel point d'accès internet.

Le site a été présenté au conseil municipal du 23 mai 2006 et a reçu son approbation. La commission Information présidée par Jacques Mickalinoff adjoint au maire a en charge la définition de la ligne rédactionnelle et le contrôle du contenu. Vincent Fernandez, conseiller municipal, a en charge la fonction de webmestre (mise à jour du site).

Plan du site et description des principales rubriques:



LE SITE INTERNET

Le plan du site (ci-contre) suffit pour comprendre comment est organisé le site. Néanmoins il nous paraît important de fournir les compléments d'informations suivants :

- Le mode d'emploi pour accéder et s'inscrire au Forum figure dans l'Espace Citoyen
- La page Vie Associative contient un tableau listant les associations de Sigoyer (en cas d'oubli ou d'inexactitude, le signaler au Webmestre). Chaque association peut faire créer par le Webmestre une ou deux pages Web précisant les objectifs, les coordonnées des animateurs, le programme de l'association (et d'autres informations éventuellement). Pour cela, contacter le webmestre et lui fournir les données nécessaires. Cette démarche pourrait constituer un premier pas vers la création par l'association et avec le soutien de Net@Sigo d'un site web spécifique.
- La Page Tourisme contient un tableau destiné à lister les établissements proposant restauration et/ou hébergement sur Sigoyer: en cas d'oubli ou d'inexactitude, le signaler au Webmestre.

Créé et mis à jour bénévolement, ce site est VOTRE site, celui des habitants de la commune de Sigoyer. Sa qualité et son intérêt reposent sur l'information disponible et sur sa mise à jour régulière. Chacun se doit d'apporter les informations ou les commentaires susceptibles de l'enrichir. Toute suggestion sera la bienvenue: utilisez pour cela le forum, ou envoyez un message au Webmestre (Page d'accueil: « Contact: Webmaster ») ou déposez votre demande en mairie

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



En mars 2006, l'association « autrement la vie » a été créée à Sigoyer.

Ses buts sont : promouvoir et favoriser l'émergence des énergies libres, des énergies renouvelables, de démarches et comportements écologiques dans tous les domaines, du développement de la conscience individuelle ou collective en dehors de tout dogme et de tout parti politique.

Le 26 mai, 35 personnes étaient présentes salle des deux Céüze, pour suivre une conférence donnée par M.SCHMIT sur le système PANTONE qui permet d'économiser du carburant et de diminuer la pollution. Du 27 au 31 mai, ce système a été installé sur 4 véhicules diesel au cours d'un stage suivi par 12 personnes.

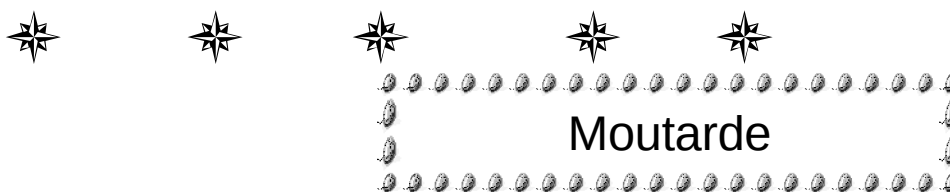
Le 16 juin, 70 personnes ont assisté à une conférence, salle des deux Céüze, animée par le professeur El Amrani sur l'approche matricielle ; cette approche est une méthode thérapeutique de santé, de bien-être et de développement de la conscience basée sur la physique quantique et sur la tradition spirituelle soufie. Une autre conférence du professeur El Amrani est prévue en septembre, la date reste à définir.

D'autres projets sont en cours, vous en serez informés par voie d'affiche dans la commune.

Si vous souhaitez contacter l'association :

Carlos Pinheiro 04.92.57.86.06

Chantal Dandel et Jean-Marc Meunier : 0492.57.86.68



« faire de la musique ensemble, c'est possible »

L'association Moutarde ne prend pas de vacances, les ateliers continuent pendant l'été.

Possibilité d'ouverture de nouveaux ateliers en fonction des inscriptions.

Activités : guitares, basses, percussions d'accompagnement, chansons

Encadrement par musiciens professionnels

Contact : Cécile Etienne 04.92.57.70.46 / 06.63.72.29.58

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Les anciens combattants

Voici l'été, une année s'est écoulée ; de nombreux évènements se sont déroulés à Sigoyer.

La journée du 11 novembre a connu son succès habituel : une importante présence de la population. Ont apporté leur concours à cette manifestation : les militaires du 4^{ème} régiment de chasseurs, les enfants des écoles, l'amicale des anciens combattants et leurs drapeaux, les musiciens.

Comme par le passé, il a été donné lecture des différents messages, et dans les discours une attention particulière pour la commémoration du 60^{ème} anniversaire du retour des anciens combattants STO. Nous savons que 650 000 jeunes ont été livrés aux allemands sous la contrainte, 60 000 ne sont pas revenus dont 15 000 pour faits de résistance.

Le 8 mai , écourtée par la pluie, la cérémonie a permis de rendre hommage aux victimes de la guerre de 1939-1945. Sous un ciel plutôt clément, nous nous sommes rendus à Fouillouse pour poursuivre cette journée commémorative. Soulignons que cette guerre a fait 55 millions de victimes à travers le monde.

Au cours de cette année, nous avons la grande tristesse de perdre deux fidèles amis Anciens Combattants. Le 27 février 2006, Gaston Garcin nous a quittés. Né le 25 Janvier 1916 au hameau de Céas dont il était le dernier habitant avec sa famille; il a accompli 8 années au service de son pays. Il était le dernier des Anciens Prisonniers de la guerre 1939-1945 de Sigoyer. Le 25 Mars 2006, André Renchet nous quitte brutalement. Né le 26 Novembre 1940, il est appelé sous les drapeaux en 1959 : Il sert l'Algérie au régiment du 19e Chasseurs Alpains. Il laisse au sein de l'Amicale le souvenir de son dynamisme, de son dévouement et de son humour insatiable.

C'est avec beaucoup d'émotion et de respect que les Anciens Combattants et la population de Sigoyer ont dit un dernier adieu à ces deux amis regrettés

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Les quatre sans cou



L'association des quatre sans cou a organisé le 13 mai 2006 un vide-grenier qui s'est déroulé au cœur du village et qui a rencontré un réel succès. Enthousiasme et convivialité étaient au rendez-vous ce jour là même si un orage a malheureusement écourté les festivités. Devant cet engouement l'événement devrait être reconduit l'an prochain pour le plaisir de tous.

Le 2 juillet, nous avons organisé une sortie conviviale de découverte et d'échange autour de la Flore de Céüzette. Cette journée a été l'occasion de partager des savoirs culinaires, des informations de phytothérapie animale et humaine, mais aussi des anecdotes diverses sur la vie des plantes et leur histoire. Cette journée sera certainement renouvelée. N'hésitez pas à vous joindre à nous, béotiens, initiés ou confirmés !

Au programme pour les mois à venir :

Le **Samedi 15 juillet** à 20h30 à la salle des deux Céüze : rendez-vous théâtral. La compagnie Chabrique nous propose son spectacle pour deux danseurs marionnettistes et 1 contrebassiste à partir d'un texte de théâtre contemporain : *Dans ma maison de papier j'ai des poèmes sur le feu* de P DORIN. mise en scène : Cécile Brochoire. Cette mise en scène originale nous propose de voir évoluer deux danseurs dans un décor soigné, accompagnés d'une contrebassiste qui ponctue le spectacle de notes harmonieuses. A voir absolument. **Entrée** : 7€ pour les adultes et 3€ pour les enfants (jusqu'à 16 ans). Spectacle pour les enfants à partir de 8 ans.

Le **vendredi 25 août** au stade de Sigoyer journée « Parole du Burkina » : tout au long de la journée, animations diverses autour de l'art et de la culture Burkinabée (avec ateliers de fabrication de jouets, de Batik, exposition, soirée conte et musique). Réservation conseillée pour la soirée au 04.92.44.09.35, voir article en page 51 pour plus d'informations.

Le **samedi 30 septembre** à la salle des deux Céüze, un beau programme avec en première partie un groupe de musique et une deuxième partie théâtrale avec la LIPHO (Ligue d'Improvisation PHOcéenne) qui nous présentera un vaudeville de Georges Feydeau, « Dormez, je le veux ». C'est l'histoire d'un valet qui endors son maître grâce à l'hypnose et lui fait vivre plein d'aventures. De bon moments en perspective ! **Entrée** : 7€ pour les adultes et 3€ pour les enfants (jusqu'à 16 ans).

Le **samedi 21 Octobre** à la salle des deux Céüze, même architecture de soirée, avec en première partie une troupe de théâtre amateur et un groupe vocal en deuxième partie, « le Mesclun » venant de Digne pour nous enchanter de son répertoire. **Entrée** : 7€ pour les adultes et 3€ pour les enfants (jusqu'à 16 ans).

Sinon, des lectures impromptues sont organisées régulièrement. Vous en serez informés par voie d'affichage ou contactez Hervé MENU (06.14.94.03.90)

D'autres soirées sont en préparation. N'hésitez pas à nous demander des informations nous n'avons plus de cou mais entre tous, les infos viendront !

Les quatre sans cou

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



NEIGE ET MONTAGNE DES DEUX CEUSES

Les données infos

CEÛZE

UNE SAISON 2005/2006 REUSSIE

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est déroulée le 21 mai dernier.

Le bilan est marqué par une évolution remarquable de la quantité de matériel loué (+98% par rapport à l'année dernière !!). Le bilan financier est en progression également avec une recette de 4800 euros (contre 3615 euros en 2005 et 4443 euros en 2004). Tout cela sans augmenter les tarifs de location entre 2005 et 2006. Les frais de fonctionnement de l'association restent toujours aussi faibles dans la mesure où environ 75% de la recette est destiné au investissements en matériel. Le nombre d'adhérents est en hausse (55 adh. en 2006 contre 48 en 2005 et

44 en 2004), ainsi que le nombre de jours d'ouverture de la station (43 jours cette année, contre 37 en 2005 et 35 en 2004).

Pour les permanences au foyer de ski de la station, les principes de fonctionnement ont été précisés, à savoir qu'il faut 6 permanences d'une demi-journée en échange de la gratuité de deux panoplies pour la saison.

Le renouvellement du Bureau présente deux nouveaux membres :

Eric BAYARD comme Secrétaire et Norbert BOLGOR comme Vice-Secrétaire. Le reste du Bureau est inchangé.

La réussite de cette saison a été encourageante pour les prochaines saisons : le carnaval sur ski (voir photo) ainsi que les sorties nocturnes sous la pleine Lune en Raquettes sur Causette. Ces événements sont reconduits et complétés la saison prochaine.



La photo souvenir du carnaval sur ski du 17 février 2006

**DIMANCHE 9 JUILLET 2006
10 H 00**

Nettoyage des locaux au col des Guérins

Avis aux bénévoles de bonne volonté (gros et petits bras)

Apportez votre pique-nique pour finir

En toute logique, pour la saison prochaine nous devrions nous retrouver dans des locaux flamboyants neufs, avec plein de projets et d'activités !!

Le début des travaux de rénovation du foyer de ski est programmé début juillet



Bientôt un logo pour

Bientôt un logo pour l'asso

**LE PROCHAIN
RENDEZ-VOUS
EST FIXE POUR
L'INAUGURATION
DU NOUVEAU
FOYER DE SKI**

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



L'été arrive et avec celui-ci la fin des activités de planète mômes pour cette année scolaire.

Le samedi 28 janvier nous avons eu le plaisir d'écouter Agnès DUMOUCHEL salle des deux Ceüze nous conter des histoires, puis de prendre un goûter en commun.

Notre assemblée générale s'est tenue le mardi 7 février 2006. Le bureau est reconduit dans ses fonctions. Nos jeunes ont pu danser salle des deux Ceüze le samedi 25 février à l'occasion d'une boum animée par Loïc MARTIN. Le samedi 1er avril nos artistes en herbe ont fabriqué des paniers garnis d'oeufs en chocolat pour Pâques, puis ont pris un goûter bien mérité offert par l'association. Le zoo de la Barben a vu 54 Sigoyards petits et grands admirer les animaux et pique-niquer à côté des ours. Les cars Sabatier ont assuré le transport de tout ce petit monde le dimanche 21 mai.

Nous vous invitons cette année encore à participer au pique-nique organisé par planète mômes le mardi 4 juillet 2006 au plan d'eau de Veynes.



Nous vous souhaitons de bonnes vacances et vous donnons rendez-vous le mardi 3 octobre 2006 pour la reprise de nos activités, salle de la mairie à 20h30.

La **chorale de Sigoyer** dirigée par Stef FRANSSEN est toujours très en voix : quatre pupitres se font désormais écho, basses, tenors, alti, et soprani. Vingt-sept choristes essentiellement des habitants de Sigoyer mais aussi de Tallard et La Freissinouse, toutes générations confondues, se retrouvent un lundi sur deux dans le préau de l'école. A l'occasion du vide grenier organisé au village le 13 mai dernier, les choristes ont profité d'une scène ouverte pour présenter dans l'église une partie de leur répertoire.

Nous adressons un grand merci à l'association Planète Mômes qui a permis la naissance du groupe vocal et l'a soutenu durant cette année scolaire. Toutes et tous, novices ou initiés, d'ici ou d'ailleurs, soyez les bienvenus. La reprise est programmée le 4 septembre à 20h00 à la salle des deux Céüze. Stef est un chef de chœur hors pair, il changerait des canards en rossignols.

Les personnes intéressées, peuvent contacter Isabelle WAGNIES au 04.92.57.91.75 ou Corinne MODANESE au 04.92.57.86.40.

A bientôt, si le chœur vous en dit!

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



Une année riche en évènements...

Jeudi 15 décembre 2005

C'est dans une ambiance d'amitié que 67 personnes se sont retrouvées pour le traditionnel goûter de Noël avec bûches, brioches, friandises, le tout arrosé d'une bonne Clairette. Quelques chansons accompagnées au violon par madame Laurot ont apporté un air de fête ; Le Maire a présenté ses vœux et chacun de nous a eu une pensée pour les malades absents ce jour là.

Dimanche 22 janvier 2006

Le loto organisé par le club a réuni 44 adhérents et 22 sympathisants. Grâce à la générosité des commerçants, de nombreux lots ont été attribués aux plus chanceux. La journée s'est conclue dans la bonne humeur par le partage du gâteau des rois.

Jeudi 23 février 2006

Assemblée générale, 59 adhérents étaient présents, après le compte rendu moral et financier, l'assemblée a reconduit le bureau actuel pour une nouvelle année. C'est par la dégustation de tourtons que la soirée s'est finie.

Dimanche 7 mai 2006

Départ à dix heures avec les transports « Sabatier », 31 personnes étaient présentes pour passer une agréable journée. Premier arrêt à Chorges au mémorial des combattants d'Afrique du Nord. Puis poursuite du périple en direction de Savines pour la pause déjeuner au restaurant l'Eden où un copieux repas nous a été servi. Puis direction Embrun pour une visite commentée de la cathédrale avec une charmante guide, la salle des trésors religieux nous a particulièrement intéressés.

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



Remerciements et projets

En ce milieu d'année 2006, les activités de notre association battent leur plein. Nous nous sommes d'abord retrouvés le 2 avril autour d'une table à l'hôtel Muret pour un repas « tradition » où la blanquette de chevreau aux morilles sigoyards a fait l'unanimité. Ensuite les travaux sur Vière ont repris. Le chemin d'accès est maintenant praticable, la barrière a été posée, un important débroussaillage permet de circuler dans les anciennes ruelles et de retrouver des traces de vie de l'ancien village. La carcasse d'une 4 CV a fait son dernier voyage vers la ferraille, et quelques pierres ont repris leur place initiale.

Merci, merci beaucoup à tous ceux qui ont contribué à ce début de réhabilitation : les bénévoles de l'association, et aussi tous ceux qui ont fait de la journée travaux du jeudi de l'Ascension un succès ;

Merci aux entreprises locales pour la parfaite réalisation des tâches qui lui ont été confiées.

Merci à ceux qui nous aident de près ou de loin, aux donateurs, à la Municipalité et à ses employés.

Merci à Jean-Paul Favier pour sa présence, sa disponibilité, ses compétences et ses recherches.

Le dimanche 11 juin, nous avons fait visiter ce site et la chapelle de St Laurent, et nous n'avons reçu, de la quarantaine de généalogistes hauts et bas-alpins, que des félicitations et des encouragements.

Tout nous permet de croire que le dimanche 23 juillet prochain, nous serons nombreux à améliorer encore l'environnement de ce site exceptionnel. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues, qu'elles se fassent connaître auprès d'un responsable de l'association ou au siège social, l'hôtel Muret, pour que nous puissions les accueillir dignement.

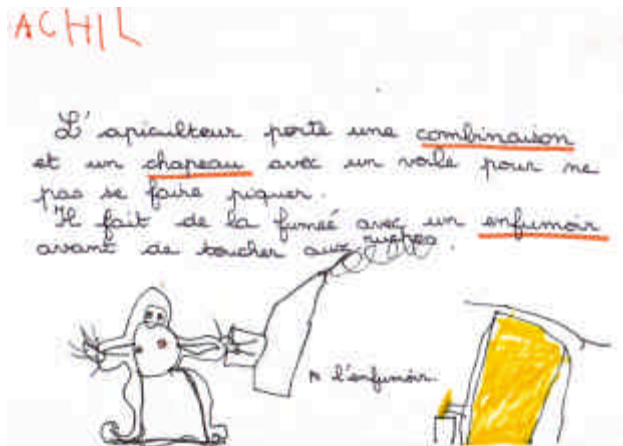
Toujours dans la rubrique «projets», retenez la date du vendredi 4 août : concert d'orgue à 21 heures à la chapelle Saint-Laurent, avec la jeune mais déjà confirmée Claire Bachmann, qui retrouvera un village auquel son arrière-grand-père, François-Napoléon Niccollet, a consacré beaucoup de son temps et de son talent.

Et nous invitons aussi, Sigoyards de fraîche ou de longue date, à participer aux journées du Patrimoine, le 3^{ème} week-end de septembre : tout sera fait pour un accueil et des visites sympathiques.

Pour le président, le délégué de l'association : Michel Robert.

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

L'iconographie du « Coin École » est assurée par les élèves du CYCLE 1 (maternelle) et illustre leur visite de la miellerie



En raquettes

Cet hiver nous avons appris à faire des raquettes pour certains. On a fait des jeux et celui auquel on a le plus joué c'était « la chasse au trésor » un jeu marrant et instructif à la fois : il fallait replacer des images d'animaux à l'endroit où ils habitaient. A Bayard, nous avons participé à un grand jeu d'orientation dans lequel le trésor était le goûter. C'était bien.

Léana et Amanda.

LE COIN DE L'ÉCOLE ...



La Barbe- bleue

Tout commence par une sortie au théâtre de la passerelle. Nous, les élèves des cycles 2 et 3 nous assistons à un grand spectacle « La barbe -bleue » . Cette histoire de Barbe bleue n'est pas comme celle de Charles Perrault. C'est l' histoire d'un père et ses quatre filles qui n'ont plus de mère et sont pauvres. Un jour, par beau temps, le père trouve un champ de choux bleus. Mais à sa surprise le grand tas de choux s'élève. Une voix gronde : « Si tu me donnes une de tes filles je te donnerai beaucoup d'or » .

L'homme rentre chez lui et envoie sa première fille. La famille reçoit beaucoup d'argent jusqu'au jour où il n'y a plus rien. Le vieux père envoie donc sa deuxième fille et ainsi de suite.. . La dernière dit à son père :

« Je prends une colombe pour te dire que ça va et un corbeau pour t'avertir d'un danger ». C'est ainsi qu' elle part et elle finit par lui envoyer une bonne réponse. L'histoire se termine bien pour Barbe bleue.

Diane et Léa



LE COIN DE L'ÉCOLE ...

OUVREZ VOS YEUX ET VOS OREILLES!

Vendredi 27 janvier, nous sommes allés voir un conte musical au théâtre de la Passerelle qui s'intitulait « La jeune fille aux mains d'argent ».

Cette pièce est une création, cela veut dire qu'elle vient d'être inventée et que nous sommes les premiers à l'avoir vue.

Ce conte musical a été repris d'un conte des frères Grimm qui s'appelle « La jeune fille sans mains ».

L'orchestre comportait 3 familles d'instruments. Plusieurs instruments à vent : flûte, hautbois, clarinette, trompette, des instruments à cordes : violon, alto, piano, violoncelle, contrebasse et les percussions.

Il y avait aussi un chœur de 30 choristes.

Floriane était venue nous présenter le spectacle et nous avait montré le livret qui sert à lire les paroles et aussi le chant et la musique.

Un comédien-marionnettiste jouait 8 rôles : la jeune fille, le meunier, le bébé, l'ange gardien, le diable, le prince, le jardinier et le narrateur.

Moi, Gaëlle, j'ai aimé quand le comédien parlait et qu'il se retournait, alors les chœurs chantaient « Bonheur! Malheur! » mais je n'ai pas aimé la voix de l'enfant car on aurait dit un adulte alors qu'il n'avait que 7 ans.

Moi, Ambre, j'ai admiré le comédien qui jouait le rôle de tous les personnages et les choristes.

Ambre et Gaëlle



Annabelle

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

Enfant en danger ?

Deux dames de l'association « Enfant en danger » sont venues pour nous raconter la différence entre la maltraitance et la punition et ce que tu dois dire quand quelqu'un te maltraite : il faut dire STOP ou NON.

Enzo et Manon

L'abeille butine les fleurs elle recolle
le pollen et le nectar des fleurs.
L'abeille rentre à sa ruche.



Clarisse

A l'eau !

Depuis le mardi 6 juin, nous nous rendons à la piscine pour apprendre à nager dans des ateliers. Nous faisons plein de choses : du water-polo, de la brasse, du sauvetage (aller chercher des anneaux dans l'eau, les ramener au bord sans les mouiller).

Il y a plusieurs groupes : les bleus, les blancs, les rouges, et les jaunes, nous reconnaissons tous les groupes grâce à des bonnets de couleur.

Térence, Théo, Jules.

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

Nature en vue!

Le lundi 15 mai nous sommes montés au plateau de Simoust à Guillestre après notre installation au gîte.

Suite à notre pique-nique nous avons participé à 3 ateliers :

L'atelier de PABLO consistait à retrouver les plantes qui étaient photocopiées sur une planche en carton. En position dos à dos l'un devait choisir une des 3 plantes et l'autre devait deviner la plante de l'autre en lui posant des questions.

L'atelier d'Éric : On devait retrouver le nom et le nombre de pieds d'une même plante dans un carré de 50 cm de côté.

Avec Isabelle nous avons repéré les vallées, leurs noms et l'étagement de la flore de la montagne.

Camille et Ophélie



LE COIN DE L'ÉCOLE ...



Notre travail sur les hirondelles

La classe de cycle 3 a recherché des informations sur les hirondelles. Notre but : protéger les hirondelles.

Pour les aider à se reproduire, nous avons même fabriqué des nids à base de paille, boue, eau et journal qui serviront à leur faire gagner du temps.

Nous avons rédigé des enquêtes auprès des gens du village pour savoir s'il reste beaucoup d'hirondelles à Sigoyer.

A l'aide de diaporamas présentés par une dame de la LPO (ligue de protection des oiseaux) nous avons réalisé puis présenté aux autres classes des exposés sur les hirondelles.

(Suite page suivante)

Quand ils sont pleins de miel on emmène
les cadres à la miellerie.

Florian



LE COIN DE L'ÉCOLE ...

Comment faire un nid chez soi ?

Si vous voulez fabriquer des nids d'hirondelles chez vous, voici le modèle de fabrication :

1. Agrafez un bout de grillage en forme de demi cercle sur une planche de bois.
2. Placez du journal imbibé de colle sur le grillage (à l' intérieur et à l'extérieur), sur plusieurs épaisseurs.
3. Prenez un seau d'eau avec de la terre glaise dedans.
4. Faites des boulettes de terre glaise et de boue puis placez-les à l'extérieur du nid.
5. Rajoutez des petits morceaux de paille.

Nous avons trouvé très amusant de fabriquer des nids.

Flavien, Samy et Quentin



LE COIN DE L'ÉCOLE ...

La fontaine pétrifiante

Nous, les élèves du cycle 2 et 3 nous sommes allés visiter la fontaine pétrifiante. Cette fontaine était appelée ainsi car du calcaire s'est déposé sur les rochers. Le sommet de la fontaine ressemble à une tête d'oiseau.

Cela ressemble à 2 ou 3 rochers collés. Au fil du temps l'eau coule et recouvre une bonne partie des rochers. Imaginez-vous que ça fait plus 100 ans que l'eau coule sur ces rochers. L'eau a fini par faire des bassins dans les rochers : cette eau est pleine de calcaire. La fontaine mesure plus de 10 mètres. Elle est très belle. Les feuilles mortes tombées au pied de la fontaine et les bâtons sont calcifiés.

Marie-Lou, Florent et Barbara



LE COIN DE L'ÉCOLE ...



A L'ATTAQUE !

Nous sommes partis en voyage à Guillestre le lundi 15 et le mardi 16 mai.

Le deuxième jour nous sommes allés à la **forteresse de Mont-Dauphin** et nous avons fait un jeu d'orientation et de découverte à l'aide d'une carte de la ville fortifiée : nous devons nous rendre à différents endroits de la forteresse. Malheureusement, il s'est mis à pleuvoir et nous nous sommes réfugiés à l'office du tourisme. Quand la pluie s'est calmée nous avons visité la forteresse, nous avons appris que la forteresse était située sur le plateau des mille vents pour mieux observer les ennemis.

Suite page suivante

LE COIN DE L'ÉCOLE ...

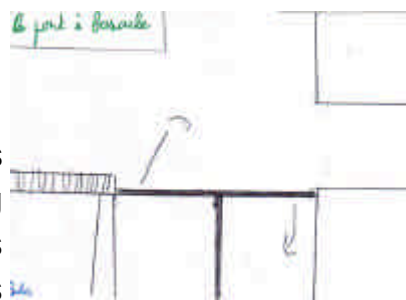


Mont- Dauphin a été construite par 3000 ouvriers dirigés par Vauban à partir de 1693. Le chantier a duré 10 ans. Vauban a choisi cet emplacement pour construire la forteresse car tout le matériel était à portée de main, par exemple le marbre rose de la carrière de Guillestre.

Vauban a imaginé 17 astuces fortifiées. Parmi ces astuces (dessin) qui défendent l'ennemi, il faut brûler des poutres hauteurs pesant 120 kg. Les 16 autres pièges sont : le fossé, l'escalier « Pas de souris », la porte dérobée permettant aux mousquetaires de s'enfuir, la poudrière, l'arsenal, les hauts de murs arrondis, l'église orientée différemment pour que les villageois s'y réfugient plus rapidement, les prises d'escalade des murs à l'envers, la butte de terre cachant la porte, le pont à bascule et les échauguettes, les bastions, la demi-lune, l'escalier avec les marches en travers en travers, la fausse porte et la porte cloutée.

Nous nous sommes dit que « Vauban était un génie » et qu'il ne méritait pas d'être renvoyé par Louis XIV.

Julien et Robin.

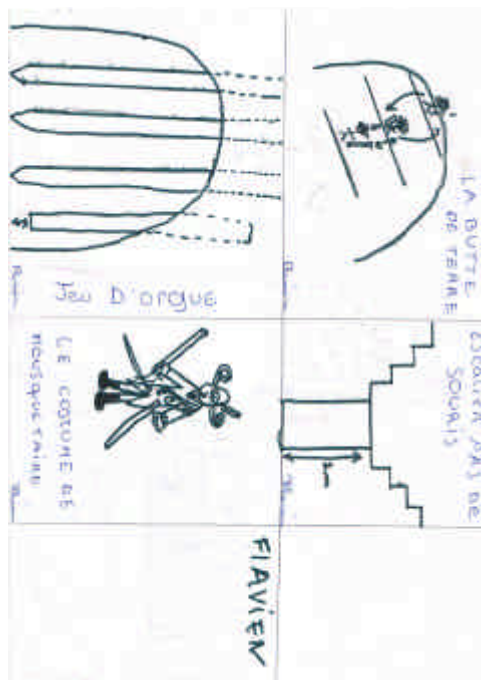


ces pour défendre la ville : le jeu d'orgue (voir dessin) ; pour le passer, il faut brûler des poutres de bois de 8 mètres de longueur.

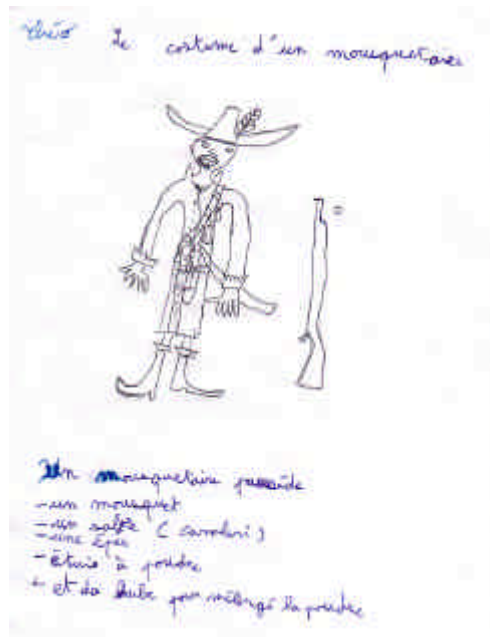
sont :

« de souris », la porte dé-

LE COIN DE L'ÉCOLE ...



LE COIN DE L'ÉCOLE ...



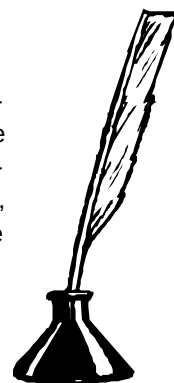
VOUS AVEZ LA PAROLE...



- Petit Rappel -

Vous avez aimé un bouquin ou un disque, vous voulez faire partager une idée, une opinion ou votre passion. Cet espace d'expression qui n'est délibérément pas polémique est le VOTRE. Les personnes désirant faire paraître une information dans cette rubrique devront faire parvenir leur manuscrit signé un mois avant les parutions de bulletin, c'est à dire durant les mois de Mai et Novembre respectivement pour les bulletins de Juin et Décembre.

Alors, à vos plumes...



Deux statues posées de nu vêtues.

L'une homme laissant apparaître un ventre tendu,
L'autre femme filiforme à la lactance venue.

Inversement du genre humain, illusion ou technique contre nature.
Absence d'un irréal statut qui perdure.

Preuve que la vie nouvelle n'est pas qu'une affaire maternelle.

Etre qui pense à un état éternel, partage l'impression de la création,
sans avouer l'uniformité de ta condition.

Homme, femme qu'importe le choix de ta naissance,
Donne la vie sans différence.

Une nouvelle forme apporte l'espoir.
La surprise d'une présence à voir.

Prends ta place dans la lumière.
Irrésistible pureté de l'enfance sans borne ni frontière.

Pour Nina née le 17 janvier 2006.

L'un de ses créateurs : son père

VOUS AVEZ LA PAROLE...

Le petit endroit

Vous qui venez ici dans une humble posture
De vos flancs alourdis décharger le fardeau
Veuillez quand vous aurez soulagé la nature
Et déposer dans l'urne un modeste cadeau
Epancher dans l'amphore un courant d'onde pure
Et sur l'autel fumant placer pour chapiteau
Le couvercle arrondi dont l'auguste pointure
Aux parfums indiscrets doit servir de tombeau

Alfred de Musset à Georges Sand



Pour rire un peu...

Le capitalisme : vous avez deux vaches, vous en vendez une et vous en achetez deux autres avec le produit de la vente pour payer moins d'impôts.

Le socialisme : vous avez deux vaches, le gouvernement subventionne l'achat de la troisième, mais vous devez vendre les deux premières pour payer vos impôts.

Le fascisme : vous avez deux vaches, le gouvernement les réquisitionne et vous fusille.

Le communisme : vous avez deux vaches, le gouvernement les prend et vous autorise à lui acheter un peu de lait écrémé.

L'économie dirigée : vous avez deux vaches, le ministre vous les prend, en abat une, embauche deux fonctionnaires pour traire la deuxième puis jette le lait...

VOUS AVEZ LA PAROLE...

Les jardins d'oiseaux

Nul besoin de courir les montagnes pour observer la nature sauvage, elle est là aux portes du village ! Qui n'a jamais entendu un chant d'oiseau ou observé un rouge-gorge dans Sigoyer ?

Malheureusement, les études du Muséum d'Histoire Naturelle et les comptages des ornithologues nous démontrent que beaucoup d'oiseaux jadis communs sont aujourd'hui gravement menacés. Cela est particulièrement le cas pour nos hirondelles et beaucoup de petits passereaux insectivores.

Afin de donner un coup de main aux oiseaux et à la nature aux abords du village, la Mairie de Sigoyer et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (délégation PACA) ont signé une convention visant à créer le long du ruisseau qui traverse le village un REFUGE LPO.

C'est l'aboutissement du projet de l'école de Sigoyer : depuis la rentrée de septembre 2005, les trois classes observent les oiseaux, les ont nourris en hiver, ont fait des recherches documentaires, des enquêtes, ont construit des niohirs... guidées par quelques ornithologues amateurs et bénévoles.



Fabrication de nids
d'hirondelles par la
classe de cycle 3.

Le réseau « REFUGE LPO - jardin d'oiseaux » est un programme de la Ligue pour la Protection des Oiseaux qui vise, sur la base du volontariat, à protéger tout en permettant sa découverte. Ainsi le sentier qui conduit au refuge vient rejoindre le réseau des 10 000 REFUGES LPO français.

Le principe de création d'un refuge d'oiseaux est très simple (particulier ou collectivité) s'engage à respecter la charte des refuges LPO – jardin d'oiseaux. La charte stipule de porter attention aux oiseaux et à la vie sauvage en ne traitant pas l'espace concerné, en y interdisant la chasse, en effectuant les travaux d'entretien et de taille en dehors des périodes de reproduction et en adoptant des mesures de gestion compatibles avec la préservation de la nature.



gramme de la Ligue pour la
server la nature de proximité
du pont au lotissement Mu-

ple : le propriétaire
fuges LPO et la Ligue la-

Le REFUGE LPO va devenir une aire de découverte et d'apprentissage de la nature pour les élèves de l'école qui pourront devenir de vrais éco-citoyens, respectueux et attentifs de la nature qui les entoure. Bravo à tous ceux qui ont activement participé à la création de ce paradis pour les oiseaux et animaux sauvages, dont tous les habitants du village pourront profiter.

Le groupe local LPO du GAPENCAIS propose tout au long de l'année des sorties, expositions, réunions et conférences ouvertes à tous.

Contact : Eliane Dupland - Dessous le Serre - SIGOYER - 04 92 57 88 59
<http://paca.lpo.fr/>

VOUS AVEZ LA PAROLE...

Billet d'humeur : le H5N1 de l'économie moderne

Le virus est une forme parasite intéressante à bien des égards et surtout sur les parallèles que l'on peut établir entre son mode de parasitisme, de prolifération d'un côté et le fonctionnement de l'économie moderne dominante, principalement basée sur l'actionnariat de l'autre.

Un virus est un être vivant original possédant seulement un brin d'ADN permettant la synthèse de ses protéines vitales mais qui ne possède pas d'enveloppe cellulaire propre. Il n'est donc pas identifiable comme une entité cellulaire et répond donc difficilement à la notion d'individu. Il a besoin pour croître d'un abri (la cellule parasitée) et des organites cellulaires de cette dernière. Ce parasitisme lui permettra de synthétiser son ADN viral au dépend de la cellule hôte et ainsi, à terme, causer sa mort. L'objectif du virus est de se multiplier ainsi, protégé, à l'insu de son hôte. Fatalement, il prendra un jour trop de place et son hôte se défendra contre lui grâce à son système immunitaire. Alors, le virus reprendra sa forme brin d'ADN et va se déplacer vers une autre cellule. Entre temps il aura multiplié son ADN et la génération suivante sera plus nombreuse.

La stratégie est la même quant au principe de l'actionnariat. Une personne va perdre son identité (perte de l'enveloppe cellulaire) pour investir dans une société. Il ne sera plus qu'une suite de chiffre traduisant la somme qu'il a investie. Cette somme sera son brin d'ADN. Il va chercher un hôte pour le multiplier. Ainsi, choisit-il une entreprise, utilise sa force de travail, ses ouvriers, ses machines et les fait travailler, lui n'ayant rien d'autre que son ADN monétaire à apporter et attendre ainsi la douce chaleur des intérêts. Ainsi les ouvriers, tels les organites cellulaires, vont multiplier l'ADN monétaire de l'actionnaire Virus. Ce dernier ne sera, au départ, pas très exigeant voire prudent, histoire de ne pas se faire trop présent. Pendant ce temps, l'ADN monétaire se multiplie. L'actionnaire virus se fait de plus en plus pressant. Finalement ce qui doit se passer se passe : les ouvriers organites craquent, se fatiguent car malgré leurs efforts, ils ne voient pas leur entreprise cellule s'agrandir. Toute leur énergie va vers l'ADN monétaire de l'actionnaire virus. La machine s'emballe et s'arrête après quelques soubresauts dus aux grèves de l'entreprise cellule malade. Ces grèves qui paralysent l'activité de l'entreprise sont assimilables aux fièvres agitant l'être vivant parasité par le virus. L'actionnaire virus n'en a que faire : son ADN monétaire est bien plus important maintenant et peut aller parasiter une autre entreprise cellule.

VOUS AVEZ LA PAROLE ...

Il va choisir si possible un hôte plus tolérant, moins exigeant et va muter en quelque sorte, une mutation géographique appelée *délocalisation* dans le langage économique « moderne ». Ainsi, peut-être que l'entreprise cellule nouvellement parasitée produira-t-elle plus longtemps son ADN monétaire sans être gênée par sa pression ni sa présence.

C'est ainsi que finalement on peut considérer l'économie moderne comme profondément naturelle puisque calquée sur les lois biologiques qui ont un franc succès à l'heure actuelle (eu égard à l'espace médiatique qui lui était alloué il y a encore peu de temps !). Alors, n'ayez aucun complexe à boursicoter et tuer votre entreprise cellule, peut-être même qu'un jour, tel le H5N1, vous serez un héros médiatique !

Éric GERBAUD



La Chèvrerie de Céüse est ouverte !

Christine et Pierre vous accueillent tous les jours pour la vente de leurs fromages de chèvre...

De la faisselle aux fromages plus affinés, il y en a pour tous les goûts.

Vous pouvez aussi commander par téléphone au 04 92 24 25 95

Idée recette : La salade au chèvre chaud de Sigoyer

Prenez une bonne salade (du jardin si possible) avec quelques tomates coupées en rondelle, des fines herbes.

Prenez une fine tranche de pain, disposez des rondelles bien épaisses de bûche de chèvre de Sigoyer et passez les au grill pendant quelques instants, le temps de griller et de faire fondre le fromage... Assortissez les autour de la salade. **Bon appétit !**

VOUS AVEZ LA PAROLE ...



Les Écuries de Ceüse

Vous êtes nombreux à déjà connaître les Ecuries de Céüse, qui se sont installées au pied de notre célèbre montagne.

C'est dans ce magnifique endroit que nous sommes heureux de vous accueillir depuis le 01 mai, date à laquelle nous nous sommes installés, pour poursuivre et développer l'activité créée par Hilary.



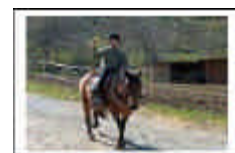
Les activités actuellement proposées sont :



- + Promenades à cheval ou à poney
- + Randonnées de une à plusieurs journées
- + Stages pendant les vacances scolaires
- + Pensions et demi-pensions

Pour accompagner le développement de notre activité, de nombreux et importants travaux seront réalisés, avec notamment la construction :

- d'un club-house,
- d'une sellerie,
- d'une douche pour chevaux
- d'une carrière de dressage et d'obstacle en



sable.

Ces installations nous permettront de développer de nouvelles activités : initiation au TREC, ski Joering, découverte de la flore, de la faune et du patrimoine local au travers de randonnées à thèmes, mais aussi des fêtes, des jeux et des soirées de détente et d'amusement.

Enfin, notre site Internet devrait être créé d'ici la fin de l'année, pour vous tenir informé en permanence de notre actualité et de celle du cheval.

A bientôt, aux écuries ...

Christine & Laurent



VOUS AVEZ LA PAROLE ...

Parole du Burkina

L'Association pour la Promotion de l'Art et de la Culture (APAC) basée à OUAGA-DOUGOU organise cet été une action baptisée « Parole du Burkina ». Le projet vise à développer des échanges entre Haut-Alpins et Burkinabés autour de la création et de la culture africaine.

Victor, Bernard, Saïdou, Modibo et Naba sont venus cet été découvrir notre région et nous faire découvrir l'artisanat de leur pays par le biais d'ateliers, d'exposition d'objets, et de soirées contes et musique.

L'association des « quatre sans cou » prévoit d'accueillir le vendredi 25 août ces artisans, conteurs et musiciens.

Vous pourrez, sous les conseils bienveillants de ces artisans, réaliser vous même vos propres batik (technique de décoration sur tissu), vos enfants pourront également confectionner des jouets à partir de matériaux de récupération et nous profiterons tous ensemble des contes africains qui rythmeront cette journée.

S'en suivra une soirée africaine avec repas et musique, organisée par l'APAC en collaboration avec les « quatre sans cou » (voir article quatre sans cou page 28).

Ayant pour notre part eu la chance de rencontrer et d'échanger avec eux, nous espérons que vous serez nombreux à venir partager cette journée.

Alors à vos boubous, jumbé et doum-doums et à bientôt !!

Yannick et Sandrine

Association les « quatre sans cou »

Réservation pour la soirée au 04.92.44.09.35

L'ensemble des bénéfices ira à l'APAC, excepté la buvette organisée et animée par les « quatre sans cou ».

VOUS AVEZ LA PAROLE ...

Pour grimper aux arbres généalogiques...

deux associations locales sont là pour faire la courte échelle !

L'Association Généalogique des Hautes-Alpes(*) (AGHA) et le Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence se sont rencontrés au pied de la Montagne de Céüse, à Sigoyer (Hautes-Alpes), dimanche 11 juin 2006. Les présidents respectifs des deux associations amies, Mme Eliane DENANTE et M. Jean-Paul BERBEYER ont profité de cette occasion pour réunir les généalogistes Hauts-Alpins et Bas-Alpins et quelques Sigoyards membres de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer.

La journée a débuté par la visite de la chapelle médiévale Saint-Laurent récemment restaurée par la commune avec le soutien des Logis de France et de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer représentée par Michel ROBERT. Ce dernier et Alain BONNARDEL, Maire de Sigoyer (Hautes-Alpes) ont présenté à un public fort intéressé l'histoire de la chapelle et du prieuré attenant, aujourd'hui disparu.

Les participants se sont ensuite rendus à la salle communale des « Deux Céüze » où était présentée une exposition des travaux des associations généalogiques et des ouvrages publiés sur l'histoire du village. Devant une assemblée très nombreuse de plus de soixante-dix personnes, et après les discours de bienvenue du Maire de Sigoyer et de Jean-Michel ARNAUD, Conseiller Général du canton de Tallard et Vice-Président du Conseil Général des Hautes-Alpes, les présidents des deux associations généalogiques ont présenté leurs actions et les liens qui les unissaient; ils ont ensuite remis les relevés des archives de Sigoyer au Maire. Il s'agit d'un important travail de recherche et d'analyse, très précieux, qui doit permettre une meilleure connaissance et compréhension de l'histoire du village. Ensuite, le Maire a été très ému à la remise de l'arbre généalogique de sa famille par Mme Michèle CHENE, secrétaire de l'AGHA, celle-ci soulignant au passage qu'elle avait découvert que l'un des ancêtres d'Alain BONNARDEL avait été consul dans la commune. La réunion du matin s'est terminée par un apéritif offert par la commune.

Un repas convivial et gastronomique a ensuite réuni les édiles et les membres des associations à l'hôtel Muret. L'après-midi s'est terminé sous le soleil, par une visite du site de Vière, ruines du vieux village de Sigoyer en cours de mise en valeur par l'association de préservation du patrimoine avec le soutien de la commune, du Conseil Général et des Logis de France qui ont, l'an dernier, attribué le premier prix départemental du patrimoine à la commune pour cette action.

Cette rencontre aura suscité un très vif intérêt, par passion ou par curiosité de connaître ses racines. Soutenue par une histoire locale simple, humaine et émouvante, cette manifestation rapproche les hommes et les femmes et doit permettre, en touchant un large public, d'aider à la découverte ou à la recherche de nos origines en créant des liens.

Toutefois, au cours de cette journée, l'énigme de l'existence de deux villages homonymes, les seuls de France à porter le nom de Sigoyer et géographiquement si proches, seulement séparés par la Durance, n'aura pas été élucidée...

La municipalité remercie chaleureusement les deux associations généalogiques et les Sigoyards qui ont permis cette belle et amicale rencontre et espère qu'elle aura suscité de nombreuses vocations dans la recherche de nos racines. La municipalité rappelle que les différents documents remis à cette occasion seront consultables en Mairie.

Michel MEUNIER

(*) Association Généalogique des Hautes-Alpes : 19 rue de France 05000 GAP tél. : 04 92 51 99 63

État - Civil 2004 (1^{er} Semestre)

Naissance :

- ~~/~~ LEAUTHIER Pavel le 17 janvier 2006, Les parots
- ~~/~~ RAIZIN Nina le 17 janvier 2006, le piémont de Céüze
- ~~/~~ BENSALÉM-BOLGER Giovanoé le 24 février 2006, Les auriols
- ~~/~~ MANSUY Alice le 14 juin 2006, lotissement Hélianthe

Mariages :

- ~~/~~ CIP Benjamin et SANO Yumi le 15 avril 2006
- ~~/~~ GIRARDIN Patrice et COUSIN Géraldine le 27 mai 2006

Décès :

- ~~/~~ GARCIN Léopold Antonin Gaston le 26 février 2006 Surville
- ~~/~~ RAMBAUD Marius le 27 février 2006, le village
- ~~/~~ TAILLET Alain le 25 mars 2006
- ~~/~~ RENCHET André le 25 mars 2006, Dessous le serre
- ~~/~~ PARA Maurice, le 24 avril 2006, les Dômes
- ~~/~~ PAUL Delphine le 2 juin 2006
- ~~/~~ CHARDAN Raymond le 9 juin 2006

Suivants actes et avis reçus en mairie entre le 22 décembre 2005 et le 23 juin 2006

PAGE PRATIQUE...

MUNICIPALITE :

 04 92 57 91 30

~~04 92 57 81 66~~

~~04 92 57 86 56~~

 04 92 57 93 51

MAIRIE :

~~04 92 57 83 31~~

Télécopie 04 92 57 96 09

mairie-de-sigoyer@wanadoo.fr

lundi, vendredi de 13h 30 à 18h30

Mercredi, 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

SALLE « LES DEUX CEÜZE » :

~~04 92 57 87 47~~

DIRECTION ECOLE :

~~04~~ 92 57 91 12

RECEVEUR POSTE :

~~04 92 57 83 00~~

le matin : du lundi au vendredi de 11h à 12h et le samedi de 9h à 12h

l'après midi : tous les jours ouvrés sauf mercredi et samedi de 14h30 à 17h00

DEPARTEMENT :

~~04 92 40 38 19~~

Hôtel du Département - BP159 - Place St-Arnoux - 05008 GAP Cedex

 Mairie de Tallard : 04 92 54 10 14

jmaurand.cg@wanadoo.fr

C.C.T.B :

~~04 92 54 16 66~~

~~04 92 54 27 29~~

mardi, jeudi, vendredi 14 h - 18 h

lundi, mercredi, samedi 8 h -12 h / 14 h - 18 h

SECOURS :

 18

~~17~~ OU 04 92 54 20 05

~~15~~ 15

~~04 92 53 20 40~~

Maison des solidarités 3 rue E. Cézanne 05000 GAP

RESPONSABLES DU RELAIS BIBLIOBUS :

Mmes Robert C., Devaux B., Modanese C. et Soubrane O et Mrs Maéro J., Menu H. (DVD).

École / salle de documentation, le vendredi de 16h 30 à 20h